

## COMPTE RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2012

---

#### PRESENTS

#### MEMBRES EN EXERCICE

M. VAN DER HOEVEN Serge, Maire - Conseiller Général,

Mme LEQUIEN Arlette, M. AGAH Franck, M. MIXTE Alain, Mme SOLINI Corinne, Mme NAUMANN Josette, Mme TROTIN Thérèse, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie, M. LATAWIEC Michel  
– **ADJOINTS.**

M. DUVIVIER Alain, M. BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle, Mme LEMOINE Marie-France, M. BEUDIN Michel, Mme GROMADA Sylvie, Mme DEBUYS Isabelle, Mme CANIVET Isabelle, M. KACZMAREK Joseph, Mme MANTI Annie, M. MONNIER Bruno, Mme PIQUE Ludivine, Mme LEFEVRE Lydie, M. FIRRERA Mariano, Mme BRAUCHLI Marie-Paule  
- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

#### CONVOCATION EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2012



**PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. AGAH Franck**

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **30**

Membres absents / excusés / représentés :

Mme MIXTE Thérèse (procuration à M. MIXTE Alain)

M. OLIVIER Yannick

Mme PASCUZZO Daïkha (procuration à Mme CANIVET Isabelle)

M. BOUHEZILA Hael

M. SCARAMUZZINO Pierre

Melle DEHOVE Charlotte (procuration à M. BECK Patrick)

M. CZAPSKI Gérard (procuration à Mme LEMOINE Marie-France)

M. WIBAUT Dominique (procuration à M. MONNIER Bruno)

Monsieur le Maire présente les condoléances de l'assemblée à Mesdames CLIQUET Annie-France et PASCUZZO Daïkha.

Monsieur le Maire rappelle que le logement décent reste une priorité pour les Vieux-Condéens, un dossier relatif à la résidence AXELLE située derrière le Collège demeure préoccupant, il s'agit de 48 appartements dont l'attribution avait eu lieu en décembre 2011 mais à ce jour non occupés, la société privée FINAXIOME a acquis les terrains et entamé la construction de 48 appartements de type 1, 2 et 3 répartis en deux bâtiments, suite à la crise financière, l'ensemble de l'opération a été revendue à un bailleur social, Habitat du Nord la société privée devant terminer la construction puis la rétrocéder à l'organisme social précité.

L'attribution de ces logements ayant eu lieu en décembre 2011, les appartements auraient du être occupés en février 2012, malheureusement la société FINAXIOME a déposé le bilan en mai 2012, les familles devant prendre possession de leur nouveau logement s sont trouvées dans l'incapacité de le faire. La société FINAXIOME a été reprise par la société NOVALIS du groupe PIERREVAL dont le siège social se situe en Vendée ; cette société a investi les fonds nécessaire à la réalisation des projets de construction en cours. Une réunion a été organisée par la Sous-préfecture le 03 octobre réunissant entre autres Habitat du Nord et NOVALYS, à l'issue de celle-ci, il a été établi que les travaux avaient repris le jour même et que l'ensemble de l'opération allait voir le jour ; 24 logements devraient être livrés à la mi-décembre, les 24 suivants seront mis à disposition des futurs locataires à la mi-janvier.

A proximité se déroule la construction de 4 logements de fonction liés au C.E.S. et donc financés par le Conseil général du Nord. Il s'agit de logements à ossature bois de Haute Qualité Environnementale dits à « énergie passive ».

L'assiette du lycée accueillera quant à elle 34 logements du G.H.I. dans le cadre du site associé ANRU, sous forme d'un collectif de 24 appartements et 10 maisons individuelles, le projet est pratiquement finalisé et devrait être entériné par le G.H.I. le 10 octobre prochain.

Le reste de l'assiette pourra accueillir 80 parcelles constructibles, une étude est actuellement financée par le Parc Naturel Régional afin de définir les conditions techniques urbaines et paysagères de ce que l'on appelle un écoquartier.

Depuis maintenant plus de 15 ans la Ville avec les services de la C.A.F. mène une lutte contre le logement dit indécent voir insalubre, généralement les propriétaires réalisent les travaux nécessaires a fin de rendre le logement décent, cependant, pour la première fois à Vieux-Condé un propriétaire n'ayant pas répondu aux demandes des autorités, se verra contraint par l'Agence Régionale de Santé, laquelle a engagé une procédure afin que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Les travaux de réhabilitation de la cité de la Solitude se poursuivent, la restructuration de l'ensemble des 170 logements devrait être achevée pour la fin de l'année, malgré quelques réticences de départ concernant cette opération pilote, la très grande majorité des résidents est satisfaite des travaux réalisés, liés notamment à l'isolation thermique permettant une réduction des charges de 30% et ce sans aucune augmentation de loyer pour les locataires actuels.

Les travaux ANRU sur la Solitude Ermitage transforme l'image du quartier, notamment avec l'école maternelle, la mise en place de parkings et récemment la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants. La maison de quartier et services avance à grands pas et sera mise à disposition des utilisateurs durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2013 ; reste à venir, la construction de 11 nouvelles habitations par le G.H.I. sur l'assiette centrale du stade. Les travaux de traitement des surfaces sous maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole (aménagement de la rue d'Anjou, espaces extérieurs entre les écoles maternelle, primaire, la maison des services, le boulodrome) reprendront dès la semaine prochaine, l'aménagement de la rue de Normandie et de la rue d'Anjou sous maîtrise d'ouvrage de la ville fait l'objet d'un point de l'ordre du jour

relatif à la nomination d'une commission d'appel d'offres Adhoc afin de recruter le bureau d'études. Les travaux devraient démarrer fin 2012, début 2013.

En ce qui concerne la résidence Ermitage, un occupant y demeure encore dont le sort devrait être réglé dans les semaines à venir, une quatrième proposition de relogement sera soumise à cette personne seule. La démolition de ces 5 bâtiments interviendra à la mi-décembre.

Le Foyer Logement Restaurant verra la première phase de reconstruction débiter en février 2013.

Les 30 maisons puzzle soulèvent une indignation légitime des locataires toujours en attente alors que la première réunion publique relative à la réhabilitation de ces logements a eu lieu en avril 2009. Une réunion se déroulera la semaine prochaine entre les services de l'Etat, de la D.D.T.M., de la Ville et de la C.A.V.M. de manière à avancer concrètement dans ce dossier.

L'assiette de la résidence Ermitage fait l'objet d'un projet porté par la société Pierre & Territoire pour la construction de 30 habitations en accession à la propriété, ce projet sera réalisé en 2 tranches, dont une première de 18 logements mise en œuvre dès 2013.

L'assiette du building rue d'Anjou fait l'objet de travaux de curage suite à la découverte d'une cuve de mazout, des études sont en cours quant au degré de pollution du sol, les résultats devraient être connus la semaine prochaine, la société PARTENORD interviendra subséquemment en fonction de ceux-ci.

Un nouveau commandant a été nommé au commissariat de police de Condé sur Escaut, il s'agit de Monsieur PATOUX, lequel a promis de s'impliquer fortement dans le C.I.S.P.D. à l'ordre du jour de ce conseil municipal et qui sera signé le 23 octobre.

La semaine bleue pilotée par Madame Arlette LEQUIEN se déroulera du 15 au 21 octobre, cette action à destination des seniors, menée par le C.C.A.S. et le collectif solidarité, propose un certain nombre d'activités culturelles, numériques et festives, les membres de l'assemblée communale sont cordialement invités à y participer.

## **1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 05/07/2012**

⇒ Unanimité

## **2/ Comptabilité / Finances**

### **2.1 Admission en non valeur – Repas cantine années 2006 à 2011**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de familles ne pouvant régler le solde des repas de cantine pour les années 2006 à 2011 ce pour un coût total fixé à 1 597,80 €

⇒ Unanimité

### **2.2 Admission en non valeur – Forges Estampages**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de travaux effectués par la Ville de Vieux-Condé lorsque la société Forges Estampages rencontrait quelques difficultés, ce pour un montant de 5 171,60 € suite au dépôt de bilan de celle-ci, le recouvrement de cette somme s'avère impossible et nécessite une admission en non valeur.

⇒ Unanimité

### **2.3** Demande de participation financière à un voyage pédagogique - Lycée de Vinci

Monsieur MIXTE Alain explique qu'il s'agit d'une demande émanant du lycée professionnel de Trith-Saint-Léger dont 2 élèves originaires de Vieux-Condé participent à un voyage pédagogique d'une semaine en Alsace ; le Bureau Municipal propose l'allocation d'une somme de 45 € comme de coutume pour ce type de séjour.

⇒ Unanimité

### **2.4** Demande de subvention de l'association Vieux-Condé Badminton

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie rappelle qu'une subvention avait été votée à l'intention de l'association Badminton Condé/Vieux-Condé, le retrait de la section de Vieux-Condé a donné naissance à une nouvelle association dénommée Badminton Vieux-Condé ; le Bureau Municipal propose donc l'annulation de la subvention susmentionnée et l'allocation d'une subvention de 250 € à destination de l'association Badminton Vieux-Condé nouvellement créée.

⇒ Unanimité

### **2.5** Versement de subvention aux associations : Germinal / U.I.V.C. / Amicale des sapeurs pompiers / SOS cibiste

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie rappelle que ces associations avaient déposé des demandes de subvention au sujet desquelles la commission des finances avait souhaité obtenir des renseignements complémentaires, ces informations étant parvenues en Mairie, le versement des subventions peut avoir lieu.

⇒ Unanimité

### **2.6** Frais de participation au Salon des Maires 2012

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de participer aux frais d'inscription des élus au salon des maires.

⇒ Unanimité

### **2.7** Modification du coût de l'œuvre « Mines de couleur »

Madame SOLINI Corinne rappelle que dans le cadre de l'opération « Mines d'art en sentier » la Ville a accueilli un parcours composé de différentes œuvres et notamment une composition de la compagnie « Les Fujaks » intitulée « Mines de couleur » installée à l'entrée de la Ville. Afin de rendre cette œuvre pérenne, une couche de peinture plus résistante a été posée par les artistes à leurs frais, il convient de délibérer afin que la ville rembourse les frais avancés.

⇒ Unanimité

## **2.8 Décision Modificative**

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif a été voté en mars 2012, différentes réformes et modifications tarifaires ont été mises en place depuis, lesquels nécessitent quelques ajustements.

Madame TRELCAAT-CHOUAN Valérie invite l'assemblée à se reporter au document fourni et détaille les différentes décisions modificatives.

### Dépenses de Fonctionnement :

- 58 440,00 € au chapitre 11

+ 4 000,00 € au chapitre 65

+ 12 500,00 € au chapitre 67

### Recettes de Fonctionnement :

- 109 087,00 € au chapitre 73

+ 38 247,00 € au chapitre 74

+ 28 900,00 € au chapitre 77

### Dépenses d'Investissement :

+ 238 834,00 € au chapitre 23

+ 1 000,00 € au chapitre 10

### Recettes d'Investissement :

+ 141 084,00 € au chapitre 13

+ 98 750,00 € au chapitre 22

⇒ Majorité

4 Abstentions : Monsieur MONNIER Bruno (procuration de Monsieur WIBAUT Dominique), Madame PIQUE Ludivine, Madame LEFEBVRE Lydie)

## **3/ S.T. / Urbanisme**

### **3.1 Avenant n°2 à la convention pluriannuelle du PRU du Corridor Minier**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la procédure ANRU sur le quartier de la Solitude Hermitage. Le PRU du Corridor Minier englobe la Ville de Vieux-Condé mais concerne comme son nom l'indique l'ensemble des villes situées dans le Corridor Minier, Bruay sur l'Escaut, Fresnes sur l'Escaut, Escautpont, Condé sur l'Escaut et Vieux-Condé. Il s'agit de redéployer les financements afin de rester dans le montant initial de l'enveloppe et surtout de ne pas perdre l'argent mis à disposition par l'ANRU dès le départ de l'opération. Certaines modifications sur la programmation ANRU, notamment sur la restructuration du quartier Solitude Ermitage nécessitent requièrent une délibération du Conseil Municipal. Les modifications concernent le changement de site associé pour la reconstruction des logements 39 seront bâtis sur l'assiette du lycée et 11 au niveau de l'ancien terrain de football de l'Hermitage Solitude, l'abandon de l'opération de démolition/construction pour 4 logements sous maîtrise d'ouvrage de la SIA, le regroupement des opérations d'aménagement des espaces publics nord & sud, une opération de construction de logement en accession sociale évoquée en préambule de cette réunion, la prise en compte et le redéploiement des moindres dépenses de l'ANRU et le transfert à la Ville des subventions accordées par la Région à la C.A.V.M. pour l'étude de résidentialisation HQE.

Monsieur FIRRERA Mariano s'interroge quant à l'éventualité d'un programme de construction de logement au niveau de la Place Vermeersch et sur la zone des amoureux.

Monsieur le maire lui répond que la zone des amoureux était sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF, les terrains ont depuis été rétrocédés à la ville et l'opération s'avère délicate du fait que les terrains de la zone n'ont pas été acquis dans leur ensemble, dès lors il était difficile de planifier un programme dans sa globalité. L'acquisition prochaine de maisons situées dans la

zone devra permettre l'élaboration d'un projet conséquent impossible à développer actuellement. Concernant d'éventuelles constructions Place Vermeersch, des puits de mine étant situés sur le site, celles-ci s'avèrent irréalisables.

Monsieur FIRRERA Mariano demande ce qu'il va advenir du chalet situé sur place suite à son incendie, l'argent versé par l'assurance permettra t-il de le réhabiliter, si cela est envisagé ? Qu'en est-il des antennes relais téléphoniques ?

Monsieur le Maire lui répond que l'assurance a bien versé 30 000 € d'indemnité, mais que le chalet sera finalement détruit.

Monsieur le Maire lui répond que la ville ne rétrocédera pas gratuitement ses terrains au Groupe Pierre & Territoires, la majorité de ceux-ci appartiennent d'ailleurs au G.H.I., tous les éléments relatifs à cette opération complexe seront transmis à Monsieur FIRRERA. En ce qui concerne les antennes, une va partir sur le château d'eau du Mont de Péruwelz et l'autre près des établissements ARBOR, il s'agit d'une antenne provisoire afin de ne pas couper les lignes téléphoniques durant la durée des travaux.

⇒ Unanimité

### **3.2 Convention Ville / SITURV – Effacement des réseaux (phase 3 du tramway)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tramway arrive à Vieux-Condé, dans ce cadre, une convention entre la Ville, le SITURV et la CAVM est nécessaire afin que l'effacement de l'ensemble des réseaux soit réalisé durant les travaux. La Ville participera à hauteur de 11 257,66 €

Monsieur MIXTE Alain s'interroge, certes le tramway arrive devant Le Boulon mais ensuite ? Aucun projet finalisé n'est disponible actuellement, le manque d'informations concernant l'aboutissement du projet est frappant.

Monsieur le Maire lui répond que le SITURV a émis un projet soumis à enquête publique, celui-ci prévoyait l'installation de la station finale à l'emplacement du parking LIDL, des remarques ayant été émises, le commissaire enquêteur a demandé au SITURV de revoir sa copie, la Ville de Vieux-Condé a souhaité que cette station soit installée Place Vermeersch, des études sont en cours actuellement afin de valider la viabilité de la proposition. Une nouvelle enquête publique sera lancée mais ne retardera pas énormément le projet.

Monsieur FIRRERA Mariano s'étonne qu'une étude soit lancée concernant l'implantation de la station terminale sur la Place Vermeersch étant donné qu'un puits de mine se trouve à proximité, aucune construction n'est possible, cela a été rappelé au cours de cette réunion.

Monsieur le Maire précise qu'en l'occurrence il s'agit de bâtir une station de tramway et pas un lieu d'habitation. Un parking par exemple, peut très bien être construit sur un puits de mine, d'autant plus que les puits sont mis en protection. La problématique spécifique au puits en question et que l'on ignore sa situation géographique exacte ce malgré des enquêtes approfondies.

⇒ Unanimité

### **3.3 Vente par adjudication**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville avait souhaité mettre en vente un certain nombre de terrains au cours d'une vente par adjudication, cette dernière s'est révélée infructueuse, un seul lot ayant été vendu à cette occasion, nouvelle vente par adjudication doit être organisée afin de pouvoir céder les lots restants (situés rues Zola et Tabary) au plus offrant.

⇒ Unanimité

### **3.4 Nomination du jury pour l'attribution d'un marché de prestations intellectuelles dans le cadre de la loi MOP (Qualification des espaces publics – Cité Taffin)**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de mettre en place un jury ad hoc afin de recruter un bureau d'études pour la requalification des espaces publics de la cité Taffin, financée à hauteur de 20% par la Ville et 80% par la Région. Concernant l'espace privatif, un bureau d'architecte doit remettre ses propositions d'aménagement à la SOGINORPA propriétaire des terrains et récemment devenue un organisme public HLM. Monsieur le Maire propose que les membres de la CAO municipale intègrent cette commission ad hoc, les rejoindront 4 personnalités qualifiées.

⇒ Unanimité

## **4/ Gestion des Ressources Humaines**

### **4.1 Mise à jour de la délibération « effectifs du personnel de la filière administrative »**

Madame LEQUIEN Arlette explique qu'il s'agit de nouvelles appellations impliquant la transformation de 4 postes de rédacteur principal à temps complet en 4 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de 6 postes de rédacteur chef à temps complet en 6 postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

⇒ Unanimité

### **4.2 Besoins d'emplois saisonniers – animateurs vacances de Toussaint**

Monsieur MIXTE Alain rappelle à l'assemblée que le Service Education Jeunesse bénéficie de personnels titulaires et contractuels, il s'agit de recruter 3 animateurs à temps non complet pour assurer l'encadrement des enfants durant la période des vacances scolaires de la Toussaint.

⇒ Unanimité

### **4.3 Aides aux devoirs à l'école du Mont de Péruwelz**

Monsieur MIXTE Alain explique qu'à la rentrée des classes, l'Inspecteur d'académie a informé la municipalité de l'impossibilité de reconduire l'accompagnement éducatif avant le 15 octobre. Au cours des années précédentes, l'accompagnement éducatif se faisait dans les écoles Caby, Carnot et Joliot-Curie, l'école du Mont de Péruwelz bénéficiait quant à elle d'un accompagnement pris en charge par la commune dans le cadre de l'étude surveillée.

Afin de satisfaire quelques parents rencontrant des problèmes de garde d'enfant, la période d'étude surveillée a été remplacée par un accueil pris en charge par le Service Education Jeunesse, cependant, à partir du mois d'octobre l'Etat remet en place le système d'accompagnement éducatif sur les 3 écoles précitées, la ville se chargeant quant à elle de remettre en place l'aide aux devoirs dispensée à l'école du Mont de Péruwelz.

⇒ Unanimité

### **4.4 Formation DEJEPS d'un agent municipal**

⇒ Unanimité

#### **4.5 Accompagnement pédagogique d'un agent municipal dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience – BP JEPS**

⇒ Unanimité

#### **4.6 Création d'un poste d'Adulte Relais**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un poste d'adulte relais existe déjà au niveau de la Solitude-Hermitage, l'opportunité d'obtenir un second se présente aujourd'hui.

Monsieur AGAH Franck précise que le poste d'adulte relais existant sur le quartier de la Solitude a pour objectif d'accompagner les familles dans le cadre de la démarche participative des habitants dans la requalification du quartier par le biais d'animations et d'actions, un chargé de mission de Gestion Urbaine de Proximité est aussi à l'œuvre sur le quartier.

Dans le cadre du PNRQAD le recrutement d'un adulte relais s'avère possible, ce dans le champ de la médiation des espaces publics et de l'accompagnement social avec des interventions sur l'ensemble du territoire Vieux-Condéen mais avec une priorité sur le centre ville. Ce poste est financé à 80% par l'Etat.

Monsieur le Maire précise que ce poste est financé à 80% pour une durée maximale de 5 ans.

⇒ Unanimité

#### **4.7 Actualisation des compétences de base pour 2 adjoints techniques**

⇒ Unanimité

### **5/ Education Jeunesse**

#### **5.1 Tarifs de l'A.L.S.H. – vacances de Toussaint**

Monsieur MIXTE Alain explique qu'à la demande de parents, un accueil était proposé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 de 8h00 à 8h30 et durant la pause méridienne. Il s'avère que l'accueil du matin ne fonctionne pas alors que celui du midi fonctionne bien, l'accueil du matin sera donc supprimé aussi est-il nécessaire de revoir à la baisse le coût du forfait garderie jusqu'ici valable pour le matin et le midi.

⇒ Unanimité

### **6/ Fêtes & Cérémonies**

#### **6.1 Concours des maisons fleuries - Récompenses**

Monsieur BECK Patrick précise que la délibération détermine les catégories et le montant des récompenses accordées par la ville aux participants.

Monsieur le Maire rend hommage aux membres du jury qui passent beaucoup de temps à visiter les participants et noter leur prestation.

Monsieur MIXTE Alain à l'instar de la majorité des Vieux-Condéens s'enorgueillie de l'obtention et du maintien de la troisième fleur accordée à la Ville, à ce titre, le jardin pédagogique est une belle réussite, cependant, il est déplorable qu'une partie de la population saccage et ne montre aucune forme de respect de leur environnement ce qui génère un travail supplémentaire dédié au nettoyage des détritiques et des déchets. Il semble que l'intervention de la Police soit indispensable afin de solutionner ce problème.

Monsieur le Maire prend acte de la remarque de Monsieur MIXTE et estime qu'en parallèle une action de sensibilisation doit être menée comme ce fut le cas récemment au lycée du Pays de Condé. Certains comportements sont inadmissibles tel que le dépôt de détritiques devant la porte de la déchetterie ou aux bords des routes lors même que la Ville dispose d'un ramassage

régulier des encombrants et d'une déchetterie performante. Ce point devra être inscrit à l'ordre du jour d'une réunion de la commission environnement.

Monsieur LATAWIEC Michel estime qu'un rappel dans le journal municipal des règles de civisme et des lois en matière de respect de l'environnement pourrait être utile.

Monsieur MONNIER Bruno estime que l'arrêt du système de ramassage des encombrants va certainement amplifier ce phénomène. Certes, le système existe toujours mais le fait qu'il faille appeler peut représenter une contrainte supplémentaire alors que jeter dans la nature est si facile.

Madame NAUMANN Josette précise que le dépôt d'encombrants devant la déchetterie est condamnable mais il faut aussi admettre que durant le week-end, le nombre de bennes disponible n'est pas suffisant et les usagers doivent souvent rentrer chez eux avec leurs encombrants.

⇒ Unanimité

## **7/ Bibliothèque**

### **7.1 Désherbage**

Madame SOLINI Corinne précise que les ouvrages déclassés seront mis en vente au cours d'une foire aux livres.

⇒ Unanimité

## **8/ Secrétariat Général**

### **8.1 Changement de dénomination – société INFOR**

⇒ Unanimité

### **8.2 Projet de création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – Villes du Pays de Condé**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération relative à la création d'un CLSPD sur le territoire de la Ville de Vieux-Condé. Monsieur le Sous-préfet a souhaité, par ce qu'une ville n'est pas entourée de murs, qu'une réflexion ait lieu au niveau intercommunal sur cette problématique et aboutisse à la création d'un Conseil Intercommunal.

Monsieur LATAWIEC Michel précise que les faits d'incivilité et de délinquance ne se limitent géographiquement à une commune mais s'étendent sur l'ensemble d'un territoire, pour cette raison Monsieur le Sous-préfet a souhaité que soit mis en place entre les communes du Pays de Condé un Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui sera un cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance. Sa création visera à mieux coordonner toutes les actions de prévention et de sécurité et apportera des solutions concrètes sur des faits identifiés.

Les diagnostics réalisés sur les villes de Vieux-Condé et Condé sur l'Escaut serviront de base à la détermination d'une stratégie commune. Ce CISPDP sera présidé par les Maires des communes membres et ce à tour de rôle ; un coordonnateur des actions sera désigné.

Monsieur le Maire précise que le Sous-préfet s'est engagé à financer ce poste de coordonnateur dans le cadre du CISPDP. Dès la mise en place de ce comité le 23/10, la commission sera sollicitée, l'esprit de ce comité étant d'avoir des réunions précises traitant au cas par cas avec les services de la Ville, de la Police Nationale, le Procureur et le représentant du Sous-préfet, sachant qu'il s'agit ici davantage de prévention que de répression.

Monsieur MIXTE Alain demande si ce contrat intercommunal rend les contrats locaux obsolètes ou si ces derniers seront maintenus et chapeautés par le comité intercommunal ?

Monsieur le Maire lui répond que les contrats locaux demeurent d'actualité, des actions transversales seront mises en œuvre mais les actions locales se poursuivront.

⇒ Unanimité

## **9/ Points Divers**

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur FIRRERA Mariano constate que le coût financier des constats d'huissier relatifs à la présence de gens du voyage sur le territoire de la Ville est appréciable.

Monsieur le Maire précise qu'une procédure sera systématiquement engagée à l'encontre des gens du voyage occupant le domaine public. Cela devient réellement problématique, aujourd'hui par exemple ils se trouvaient en face du supermarché à la Solitude délogés dans la journée ils se sont réinstallés devant le LFR.

Monsieur FIRRERA Mariano demande si l'eau et l'électricité consommées par les gens du voyage est à la charge de la Ville ?

Monsieur le Maire lui répond que ça n'est pas le cas, car ils se connectent sur les bouches d'incendie, pour l'électricité cela dépend si le branchement s'effectue sur l'éclairage public ou le réseau E.D.F..

Monsieur FIRRERA Mariano à l'instar de Monsieur MONNIER, s'étonne d'avoir découvert il y a peu ruelle du Progrès, un matelas et des débris ; il rappelle qu'il a demandé à maintes reprises au cours de cette mandature et de la précédente l'installation d'un système d'éclairage à cet endroit, requête demeurées lettres mortes à ce jour.

Il explique avoir été interpellé par une personne payant ses impôts à Vieux-Condé nommée Madame DUPOTEAU Paulette, cette dernière suite à la transformation du POS en PLU a vu la qualité de son terrain modifiée passant de constructible à jardinier, après différents contacts auprès des instances municipales afin de déterminer une solution satisfaisante, il s'avère que la Ville a souhaité trouver un arrangement à l'amiable suivant en cela le vieil adage « mieux vaut un bon arrangement qu'un mauvais procès » ; cependant, un courrier émanant de l'avocat de la ville lui stipule récemment qu'un arrangement est hors de question, qu'en est-il réellement à ce jour ? Madame DUPOTEAU doit-elle poursuivre la procédure mise en œuvre ?

Monsieur le Maire lui répond que la pose d'un éclairage ruelle du Progrès ne devrait pas poser problème, concernant Madame DUPOTEAU, il est surprenant que Monsieur FIRRERA féru d'urbanisme et au faite des connaissances en matière de PLU ne se soit pas inquiété des espaces dits « jardinés » prévus. 3 années ont été nécessaires à l'élaboration du PLU, il est vrai que dans le cadre de la charte du Parc Naturel Scarpe Escaut, il a été demandé à la Ville la création d'espaces de respiration qui puissent situer entre deux rues. Il s'avère que Madame DUPOTEAU Paulette avait déposé un permis d'aménagement avant la mise en place du PLU, ce dernier valable pour une durée de 3 ans, lors du lancement du PLU, ce délai était dépassé et aucune demande particulière ne grevait plus ce terrain ; aussi lorsque le Parc a souhaité l'instauration d'espaces dits « jardinés » généralement situés entre deux rues, personne n'a fait état d'une demande de lotissement à un endroit prévu à cet effet. Rien ne s'opposait à ce que cet espace appartenant à Madame DUPOTEAU soit « jardiné », qui plus est, le PLU a été soumis à enquête publique et se trouvait donc accessible à tous les Vieux-Condéens. La Ville a respecté les souhaits du Parc Naturel Scarpe Escaut de conserver des fenêtres paysagères et des espaces jardinés sur son territoire.

Monsieur FIRRERA Mariano précise que Madame DUPOTEAU a reçu un courrier de la Ville l'enjoignant à mettre un terme à la procédure en cours en vue de trouver un arrangement amiable, l'avocat de la Ville par courrier, lui indique qu'un arrangement n'est pas possible, il est compréhensible que celle-ci s'interroge sur ce qu'il y a lieu de faire.

Monsieur le Maire lui répond que l'affaire est entre les mains des avocats sachant qu'un PLU n'est jamais remis en cause sur le fonds des décisions prises par le Conseil Municipal mais uniquement sur la forme. La situation de Madame DUPOTEAU est certes tout à fait regrettable, mais une fois le PLU approuvé, il est difficile de remettre en cause une situation particulière sans remettre en cause toutes les autres.

Monsieur DUVIVIER Alain remarque que la Ville a fait appel à une société de dératisation qui va distribuer du raticide à la population, une date de distribution est-elle prévue ?

Monsieur le Maire lui répond que cette société interviendra cette année les 15, 16 et 17 octobre.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*